



L'enseignement supérieur en Espagne

SAMIA BOUDJELLOUL | JUIN 2023

PAXTER a développé un outil de prévision de l'évolution des populations étudiantes qui combine les données démographiques à différentes variables économiques. Il porte sur 76 pays des cinq continents, qui représentent plus de 90 % de la jeunesse mondiale.

Cette recherche s'appuie sur une analyse fine du système d'enseignement supérieur de chacun de ces pays, dont les éléments qualitatifs et quantitatifs les plus pertinents sont présentés dans cet article.

Autorités compétentes

En vertu de la Constitution de 1978, l'enseignement supérieur est en Espagne une **compétence partagée** :

L'État central :

Il propose et met en œuvre les politiques générales et les lignes directrices. Ses compétences sont essentiellement régulatrices : il est le garant de l'homogénéité et de l'unité du système éducatif ainsi que de l'égalité d'accès pour tous les résidents. Il est notamment chargé de l'organisation générale (développement et coordination) du système éducatif ; de la programmation générale de l'enseignement ; de définir les critères de qualité minimum des établissements ; de la régulation des titres académiques et professionnels délivrés par les IES lorsqu'ils sont reconnus au niveau national (conditions d'obtention, de délivrance et d'homologation) ; de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des politiques d'innovation ; de la programmation et de la gestion du système de bourses et d'aide aux étudiants ; de la coordination avec les acteurs régionaux et locaux ; et de la définition du régime statutaire de la fonction publique de l'enseignement supérieur.

L'État central exerce la totalité des pouvoirs éducatifs dans les villes autonomes de Ceuta et Melilla, via le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle (MEFP).

Les communautés autonomes :

Ce sont elles qui sont chargées de l'élaboration des lois, de la gestion du système d'enseignement supérieur et de l'offre sur leur territoire, de la programmation financière, etc. Leur échoit l'essentiel des attributions relatives à la tutelle des universités, et leurs pouvoirs ont encore été étendus par les lois organiques des universités (LOU) de 2001 et 2007.

Chaque communauté a son propre modèle d'autorité éducative : ministère régional ou administration (*consejerías* ou *departamentos de educación*).

Dans certains cas, il existe une séparation entre les autorités chargées de l'enseignement non universitaire (alors rattaché au système éducatif pré-supérieur) et celles responsables de l'enseignement universitaire (dans ce cas associé aux questions relatives à l'industrie et à la recherche).

Royaume d'Espagne

Population 2019: 47 133 521 habitants ;
taux de fécondité de 1,24 enfants par
femme (Banque mondiale)

Depuis 1978, l'Espagne est une
monarchie constitutionnelle de type
parlementaire.

État fortement décentralisé, qui compte 17
communautés autonomes (*comunidades
autónomas*), dont 2 archipels (*îles des
Baléares et îles Canaries*), ainsi que 2 villes
autonomes (*ciudades autónomas*) situées
sur le continent africain, au sud du détroit
de Gibraltar (Ceuta et Melilla).

La langue officielle du pays est le castillan,
mais d'autres langues sont reconnues
comme étant co-officielles dans le cadre
des communautés autonomes : le catalan,
l'occitan, le valencien, le basque et le
galicien.

2008 : un cycle de très forte récession
économique succède au « miracle
économique espagnol » (1975-2007),
lequel a très largement reposé sur le
secteur de l'immobilier. L'Espagne perd
plus du quart de son PIB (26,7 %) entre
2008 et 2015 selon la Banque mondiale
(en dollars courants). Malgré un retour de
la croissance, l'Espagne n'avait toujours
pas retrouvé son niveau d'avant crise en
2019.

**Au niveau central, l'enseignement
supérieur relève de la compétence
de trois ministères : le ministère
des Universités (MU) ; le ministère
de l'Éducation et de la Formation
professionnelle (MEFP) et le ministère
de la Culture et du Sport (MCD).**

Clés de compréhension sur le système d'enseignement supérieur espagnol

Le système d'enseignement supérieur espagnol est organisé en trois familles :

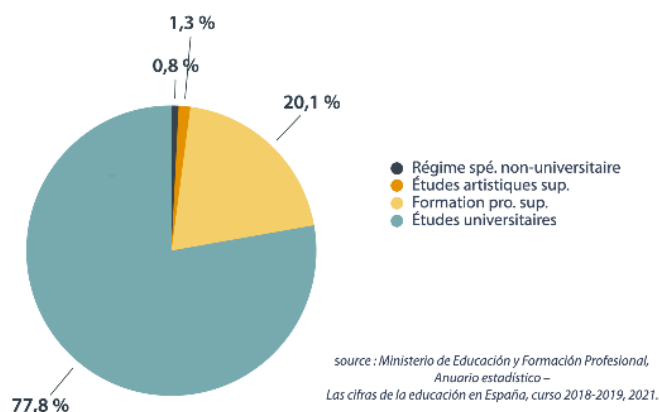
- la formation professionnelle supérieure ;
- les enseignements dits « de régime spécial » (arts et sport) ;
- l'enseignement universitaire.

Afin d'en mieux comprendre le fonctionnement, le tableau qui suit présente une catégorisation légèrement différente, fondée sur les types d'enseignement et leurs finalités.

Organisation			
Enseignement supérieur non-universitaire		Enseignement supérieur de type universitaire	
Cursus courts uniquement, qui s'inscrivent dans la continuité des enseignements de mêmes filières du second cycle du secondaire. Ce type d'enseignement vise à préparer les étudiants à l'exercice d'une profession déterminée.		Cursus allant du niveau 6 au niveau 8 de la CITE.	
Formation professionnelle supérieure (<i>formación profesional de grado superior</i>) prolonge la <i>formación profesional de grado medio</i> .	Deux branches : - Arts plastiques & design supérieurs (<i>enseñanzas profesionales de artes plásticas y diseño de grado superior</i>) Elle prolonge les <i>artes plásticas y diseño de grado medio</i> ; - Études sportives supérieures (<i>enseñanzas deportivas de grado superior</i>) Elle prolonge les <i>enseñanzas deportivas de grado medio</i> .	Études artistiques supérieures (<i>Enseñanzas artísticas superiores</i>)	Études universitaires (<i>Enseñanza universitaria</i>)
		Officiellement catégorisés comme « enseignements de régime spécial » (<i>Enseñanzas de Régimen Especial</i>), une catégorie qui regroupe un vaste champ d'enseignements (études de conservatoire, écoles de langues, etc.) dont un grand nombre ne relève pas du système scolaire <i>stricto sensu</i> .	

- Près de 8 étudiants sur 10 engagés dans des études de type universitaire
- Forte croissance de la demande de formation professionnelle : 110 516 étudiants en 1998-1999, 233 377 en 2008-09 et 413 169 en 2018-19. La formation professionnelle supérieure est perçue comme une priorité éducative et économique à l'échelle nationale.

Répartition des effectifs totaux 2018-2019 par type d'enseignement supérieur



Autorité(s) de tutelle

Le **ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle** (*Ministerio de Educación y Formación Profesional* - MEFP). Il comprend une Direction générale de la formation professionnelle (*Dirección General de Formación Profesional*) et, sous la responsabilité de celle-ci, un Conseil supérieur de l'enseignement artistique (*Consejo Superior de Enseñanzas Artísticas*), consultatif.

Le **ministère de la Culture et du Sport** supervise l'enseignement supérieur spécialisé dans le domaine sportif par le biais d'un organisme autonome, le Conseil supérieur des sports (*Consejo superior de deportes*).

Le **ministère des Universités**, créé en 2020 (anciennement ministère de la Science, de l'Innovation et des Universités).

Types d'IES

Établissements du secondaire, centres nationaux, distanciel	Grande diversité d'établissements	Conservatoires et écoles sup.	Universités
2 798 centres de formation, dont 321 à distance : - 1 858 publics ; - 940 privés.	- Arts : 110 centres (94 publics, 16 privés). - Sport : 53 centres (25 publics et 28 privés). Il s'agit d'institutions ayant reçu une autorisation et dépendent soit d'un centre de formation professionnelle soit d'une fédération sportive.	147 écoles supérieures : - 103 publiques ; - 44 privées.	Inscriptions RUCT* septembre 2021 : 89 universités : - 50 publiques ; - 39 privées**. Il existe également des « centres publics ou privés rattachés », intégrés à une université, publique ou privée, avec laquelle ils ont signé une convention. Ils délivrent des diplômes universitaires officiels. *Registre des universités, des centres et des titres **Seulement 33 universités privées actives en 2018-2019.
Chiffres MEFP 2018-2019	Chiffres MEFP 2019-2020	Chiffres MEFP 2019-2020	

Organisation des études

- CITE 5** Les cycles courts correspondent à 120 ECTS, ils conduisent au **titre de technicien supérieur** (*técnico superior*). Depuis 2010, l'obtention de celui-ci permet de rejoindre l'enseignement supérieur de type universitaire au niveau de la licence, dans un domaine d'études en cohérence avec le cycle court validé.
- Ce titre peut être obtenu dans les trois branches non-universitaires :
- *técnico superior de la formación profesional* ;
 - *técnico superior de artes plásticas y diseño* ;
 - *técnico deportivo superior*.

Ces cursus sont **très populaires** en Espagne : en 2018, ils attiraient **38 % des étudiants inscrits pour la première fois dans l'enseignement supérieur**, pour une moyenne de 19 % au sein de l'OCDE (statistiques en ligne de l'OCDE). Ils sont exclusivement délivrés dans le cadre de la formation supérieure non-universitaire, qui ne dépasse pas ce niveau de la CITE.

- CITE 6**
- **Premier cycle** conduisant au **titre de graduado des études artistiques supérieures** : 240 ECTS. Ce titre peut être obtenu dans 6 disciplines : les arts dramatiques ; les arts plastiques ; la conservation et la restauration de biens cultures ; la danse ; le design et la musique.
 - **Licence** (*grado*) : le plus souvent entre 180 et 240 ECTS. Elle conduit au **titre de graduado des études universitaires de licence**. Traditionnellement en Espagne, la durée d'obtention d'une licence est de 4 années. Toutefois, depuis la rentrée 2015, les universités ont la liberté de proposer des licences en 3 ans afin de faciliter la mobilité internationale.

Dans l'enseignement universitaire *stricto sensu*, la licence est très nettement le diplôme standard : ce type de formation concentrait ainsi **80,7 % des étudiants des universités espagnoles en 2018-2019** (d'après les chiffres du *ministerio de Educación y Formación Profesional, Anuario estadístico – Las cifras de la educación en España, curso 2018-2019, 2021*).

NB : Les études de *ciclo* (ancienne organisation du SES) sont en train de disparaître (moins de 200 inscrits en 2018-2019, *ministerio de Universidades*).

- CITE 7**
- **Master d'études artistiques**, qui conduit au **titre de Máster en enseñanzas artísticas** : entre 60 et 120 ECTS.
 - **Master** (*Máster*), conduisant au titre de **Máster universitario** : entre 60 et 120 ECTS. Les masters espagnols peuvent suivre trois orientations : professionnalisante (*orientación profesional*, avec délivrance d'une habilitation à la clé pour les professions régulées [*másteres habilitantes*], ou non [*másteres no habilitantes*]), académique (*orientación académica* = approfondissement d'une discipline ou d'un sujet académique ou scientifique) ou de recherche (*orientación investigadora* = centré sur l'initiation aux travaux de recherche). Il existe également des formations intégrées d'au moins 300 ECTS, dont 60 au moins doivent être obtenus au niveau master.

- CITE 8** **Doctorat** (*doctorado*) : obtention du **titre de docteur** (*doctor*) après 3 années d'études (pouvant éventuellement être prolongées jusqu'à 5) et la réalisation et défense d'une thèse. Tous les types de masters permettent de poursuivre en doctorat.

À cette liste s'ajoutent les diplômes d'établissement éventuellement proposés par les universités.

Paysage des universités espagnoles

Universités publiques

Seules deux d'entre elles dépendent administrativement de l'échelon central : l'*Universidad Nacional de Educación a Distancia* (UNED) et l'*Universidad Internacional Menéndez Pelayo*. Toutes les autres dépendent de l'une des 17 communautés autonomes que compte le pays.

Plus de 50 % du réseau universitaire public se concentre dans les communautés autonomes d'Andalousie (10 universités), de Catalogne (7), de Madrid (6) et de Valence (5).

Droits de scolarité

L'enseignement supérieur est payant en Espagne.

Les **tarifs du secteur public** sont fixés par les gouvernements des communautés autonomes, dans le cadre des limites établies chaque année par la Conférence générale de politique universitaire (ministère des Universités).

Ils sont **définis à l'échelle des crédits d'enseignement**. Le prix total d'un semestre correspond ainsi à l'addition des montants de chaque crédit auquel l'étudiant est inscrit.

Tarifs en licence :

Les tarifs **augmentent après la première inscription** (par crédit).

Ils **dépendent du caractère plus ou moins expérimental de la matière**, la médecine correspondant au niveau le plus élevé. En 2018-2019, à l'échelle nationale, le prix moyen par crédit allait de 14 euros pour le degré expérimental le moins élevé à 21,2 euros.

D'importantes variations sont observées d'une région à l'autre : cette même année, le prix moyen par crédit allait de 11,89 euros en Galice à 33,52 euros en Catalogne (*ministerio de Universidades, Datos y cifras del sistema universitario español, Publicación 2019-2020, 2020*).

Les **droits de scolarité** annuels, au niveau de la licence, étaient en **moyenne de 1 782 USD en 2017**, proche de la moyenne des pays de l'OCDE. Ce tarif moyen représentait une hausse de 46 % depuis 2007-2008 (OECD, *Education at a Glance*, 2020).

Très forte progression du secteur universitaire privé

Selon l'UNESCO, la part du nombre total d'étudiants du supérieur inscrits dans le secteur privé est passée de 12,3 % en 2000 à 21,9 % en 2018.

C'est dans le sous-secteur universitaire que cette croissance a été la plus spectaculaire. Selon les chiffres du MEFP, **les établissements privés**, qui n'accueillaient que 6,2 % du total des étudiants des universités en 1998-1999, avaient **presque triplé leur part de marché en 20 ans** (18,2 % des étudiants universitaires en 2018-2019). C'est au **niveau du master** que les universités privées sont les plus attractives, avec une concentration de **37,3 % des effectifs totaux** de ce niveau (contre 15,9 % pour la licence et 5,5 % pour le doctorat).

On assiste en effet, **depuis le début des années 1990**, à une **croissance exponentielle du nombre d'universités privées** dans le pays, sans commune mesure avec la croissance modérée qu'a connue le secteur public :

	1993-1994	1998-1999	2008-2009	2021
Universités privées	6	16	24	39
Universités publiques	43	47	48	50

= plus d'une ouverture par an en moyenne dans le secteur privé sur toute la période !

Cette croissance a principalement été portée par la création d'universités dites « internationales », généralement à but non lucratif, qui proposent, en plus du présentiel, de la formation à distance.

Il est probable que cette tendance dynamique ne devrait pas se poursuivre, tant au regard de l'évolution démographique du pays que de la position des organes régulateurs du sous-secteur, réfractaires à un accroissement significatif du nombre d'institutions universitaires.

Sur 39 établissements universitaires privés, 14 sont catholiques ou d'inspiration catholique, au premier rang desquels les universités pontificales de Comillas et de Salamanque.

Nouveaux entrants de l'enseignement supérieur universitaire : double sélection

Le système éducatif espagnol est principalement régi par la **loi organique sur l'enseignement de 2006** (LOE 2/2006) et par la **loi organique modificatrice de la LOE de 2020** (LOMLOE 3/2020). Cette dernière a abrogé la loi organique de 2013 pour l'amélioration de la qualité éducative (LOMCE 8/2013), dont les réformes qu'elle portait avaient soulevé de vives et nombreuses critiques et controverses et dont certaines des principales mesures n'ont jamais été appliquées.

Sélection par le second cycle de l'enseignement secondaire : une unique filière à vocation universitaire

Les commentaires ci-après se réfèrent au schéma de la page 6.

Le taux de diplômés du second cycle du secondaire est en plein rattrapage : il est passé de 56 % seulement en 2005 à 81 % en 2017, mais demeure inférieur à la moyenne de l'OCDE de 86 %.

OECD, Education at a Glance 2019

Filière secondaire professionnelle

= 36 % des élèves du second cycle de l'enseignement secondaire en 2018 (moyenne OCDE : 42 %). Seuls 3 % d'entre eux étaient inscrits en alternance (moyenne OCDE : 46 %).

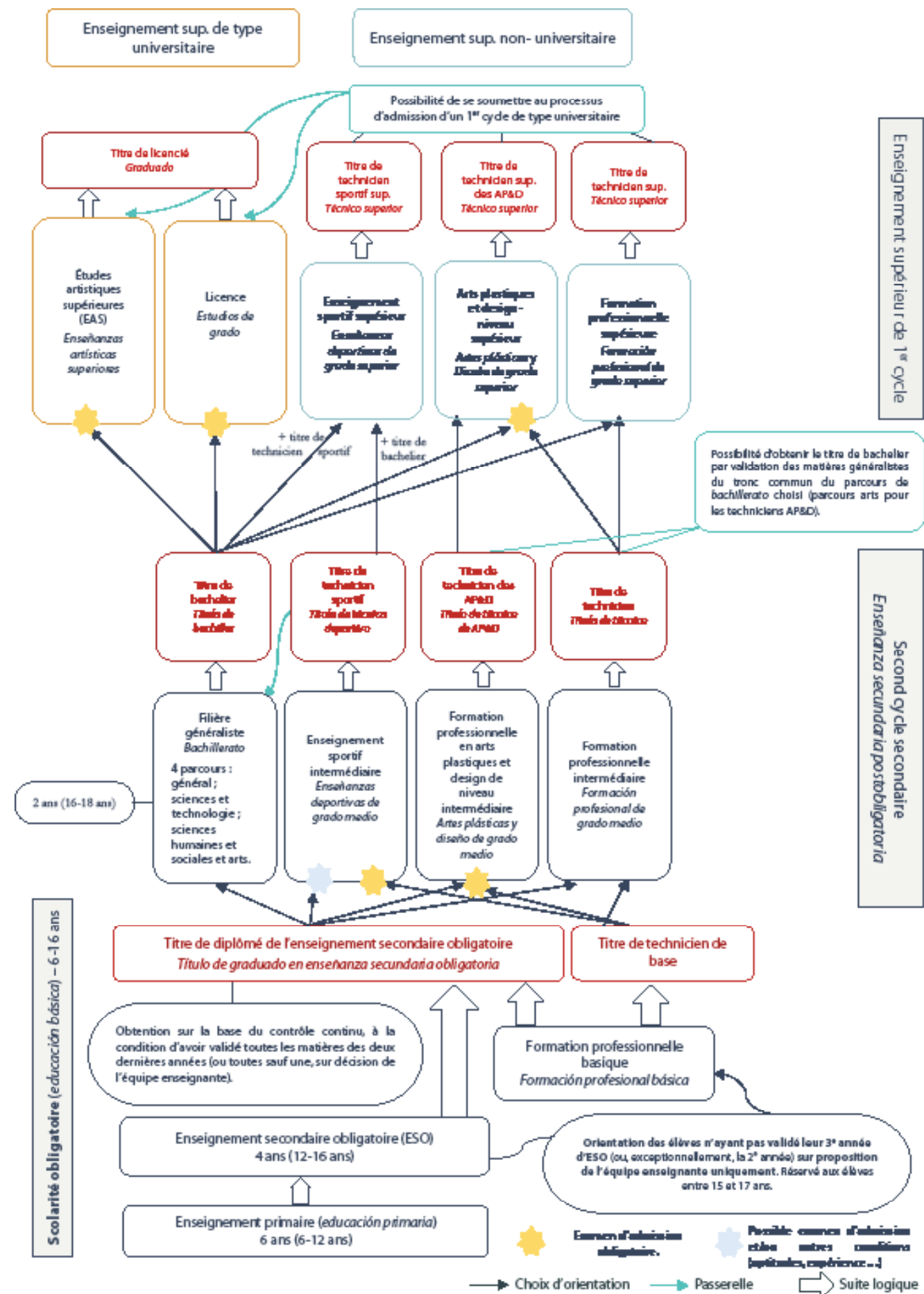
En vertu de la loi de 2020, les différents cycles de la formation professionnelle devraient désormais systématiquement inclure de la formation pratique. Il en va de même pour la filière professionnelle artistique.

OECD, Education at a Glance 2020

Seule la filière généraliste (Bachillerato) offre un accès direct, après l'enseignement secondaire, **à l'enseignement supérieur universitaire**. Les **passerelles** à partir des autres filières éducatives ne peuvent être empruntées qu'après l'**obtention d'un diplôme supérieur de cycle court**.

- Le système tel que présenté ici est celui qu'a (re)mis en œuvre la LOE de 2020 depuis janvier 2021.
- Il permet à peu près systématiquement, pour tous les candidats non-titulaires des qualifications requises, l'entrée dans un niveau d'études par le biais de la réussite d'un examen d'admission (ou éventuellement la validation d'un cours de préparation spécifique). Une condition d'âge minimum est dans ce cas posée. À des fins de lisibilité, ces « passerelles » ne sont pas ici indiquées.
- Il existe également des examens nationaux d'entrée à l'université réservé aux plus de 25 ans, aux plus de 40 ans et aux plus de 45 ans.
- Un titre de niveau supérieur permet généralement d'accéder aux différentes filières du système éducatif, à certaines conditions.
- La formation professionnelle est modulaire ; la durée des cursus est toujours variable. En cas de non-validation de la totalité du cycle (basique, intermédiaire ou supérieur), est délivrée une certification académique détaillant les matières validées et les compétences acquises, pouvant conduire sur demande à l'émission du certificat ou des accréditations professionnelles correspondantes.

Schéma Paxter



Sélection à l'entrée du supérieur

Les titulaires du titre de bachelier souhaitant entreprendre des études universitaires de premier cycle (Grado) sont soumis à un **processus de sélection qui distingue accès et admission**, et comporte **quatre étapes** :

1	2	3	4
Examen national d'évaluation (<i>Evaluación de bachillerato para el acceso a la universidad, EBAU</i>), qui a connu plusieurs dénominations successives mais est traditionnellement connu comme Selectividad*. La note de l'EBAU correspond à la moyenne des notes obtenues à chacune des épreuves obligatoires (de 1 à 10). Note minimale pour la réussite de l'examen : 4/10	Calcul de la note pour l'accès aux études universitaires (<i>calificación para el acceso a la universidad</i>) = (0,4*note EBAU) + (0,6*note NMB) NMB = note moyenne obtenue en <i>bachillerato</i> (contrôle continu) Note minimale pour avoir accès au <i>Grado</i> : 5/10	Calcul de la note d'admission (<i>calificación de admisión</i>). Max. = 14 points = note d'accès + (a*M1) + (b*M2) M1 et M2 = notes des 2 épreuves (max.) de l'EBAU qui conduisent à la meilleure note d'admission pour le cursus visé une fois les coefficients appliqués. a et b = coefficients fixés pour les matières retenues dans le calcul	Attribution des places disponibles par les universités pour chaque cursus de licence proposé
Contenu : un volet obligatoire comprenant 4 épreuves portant sur les matières générales du tronc commun de la 2e année de <i>bachillerato</i>, différentes dans chacun des 4 parcours + 1 épreuve de langue et littérature si langue co-officielle dans la communauté autonome ; un volet facultatif, permettant d'augmenter son score final.	Le droit d'accès que confère cette note se limite en réalité au droit de participer au processus d'admission de chaque licence visée. Exception : cursus dans lesquels la demande n'excède pas l'offre de places disponibles, la note d'accès minimale suffit à être admis.	Chaque université fixe les coefficients à appliquer à chaque épreuve de l'EBAU pour chaque cursus Autant de notes d'admission que de candidatures.	La nota de corte correspond à la note d'admission du candidat auquel la dernière place a été attribuée.

*La LOMCE de 2013 en prévoyait la suppression pour fonder la décision d'admission principalement voire exclusivement sur la note finale obtenue dans le secondaire supérieur (*bachillerato*). À la faveur d'un moratoire réclamé par les universités, cette mesure n'a jamais été appliquée, et la loi de 2020 a pleinement rétabli le principe de l'examen d'entrée.

- En 2019, 89,1 % des inscrits (présents ou non) ont réussi l'EBAU, soit 236 620 candidats (incluant une faible part de diplômés de cycles courts de l'ES et d'étrangers) (MEFP, *Anuario estadístico, Las cifras de la educación en España, curso 2018-2019, 2021*)
- En 2018, seuls 7,1 % des candidats de la modalité générique (réservée aux moins de 25 ans) étaient âgés de plus de 20 ans. (*ministerio de Universidades, Datos y cifras del sistema universitario español, Publicación 2019-2020, 2020*)

Quelle efficacité du système d'enseignement supérieur espagnol ?

En dépit de la double sélection des étudiants qu'elle pratique, l'Espagne se distingue par l'accès direct et massif au supérieur de ses jeunes à la sortie du secondaire. Mais le système peine à suivre sur le plan qualitatif pour les nouveaux entrants de *Grado* :

Le taux d'abandon augmente systématiquement et de manière continue à mesure que la note d'admission de l'étudiant baisse :

Note d'admission	12 à 14	9 à 10	6,5 à 7	5 à 5,5
Taux d'abandon	7,6 %	12,5 %	23,1 %	28,3 %

source : ministerio de Universidades, ibid. Année 2015-2016

Même phénomène – inversé – pour le ratio nombre moyen de crédits validés / nombre moyen de crédits auxquels les étudiants se sont inscrits (« taux de rendement », calculé pour l'ensemble des étudiants de licence sur une année donnée) :

Note d'admission	12 à 14	9 à 10	6,5 à 7	5 à 5,5
Part des effectifs	8 %	12,3 %	6,6 %	3,3 %
Taux de rendement	92,5 %	82,1 %	70,9 %	62,7 %

source : ministerio de Universidades, ibid. Année 2017-2018

Ce déficit d'efficacité se prolonge sur tout le premier cycle universitaire, surtout dans le secteur public :

source : ministerio de Universidades, ibid.	Général	Universités publiques	Universités privées
Durée moyenne d'obtention de la licence (durée théorique = 4 ans) Diplômés de 2018	4,8 ans	4,8 ans	4,6 ans
Taux d'obtention du diplôme dans les délais théoriques ou avant Promotion 2014-2015	35,7 %	34,5 %	37,7 %
Taux d'obtention du diplôme un an après les délais théoriques Promotion 2013-2014	48,6 %	47,5 %	61,2 %

- La confrontation entre, d'une part, une durée moyenne d'obtention de la licence proche de sa durée théorique chez les diplômés et, d'autre part, un taux d'obtention à durée théorique + 1 an inférieur à la moitié d'une promotion indique que les abandons ou réorientations se poursuivent au cours du premier cycle.
- Les performances des universités privées sont systématiquement meilleures que celles du secteur public, l'écart étant surtout marqué pour le taux d'obtention du diplôme à durée théorique + 1 an (+ 13,7 points).

Ainsi, malgré la double sélection des étudiants qu'elle pratique, l'Espagne figure parmi les pays européens qui enregistrent le plus fort décalage entre la part des jeunes qui accède à l'enseignement supérieur (n°1 des pays européens couverts par l'étude PAXTER) et la part des 25-34 qui en est diplômée :

Niveau de qualification maximal chez les 25-34 ans

Supérieur :

FRANCE : 48,1 %

ESPAGNE : 46,5 %

OCDE : 44,9 %

Second cycle du secondaire (ou post-secondaire non-sup.) :

ESPAGNE : 23,3 %

FRANCE : 39,4 %

OCDE : 40,1 %

Inférieur au second cycle du secondaire :

ESPAGNE : 30,2 %

FRANCE : 12,6 %

OCDE : 15,4 %

source : base de données, année 2019

	Taux PAXTER d'accès des jeunes à l'ES 2017	Part des 25-34 ans diplômés de l'ES 2017 (CITE 5 à 8)	Écart (en points de %)
Espagne	86,7 %	42,6 %	-44,1
Finlande	86,3 %	40,3 %	-46
Norvège	82,4 %	48,3 %	-34,1
Pays-Bas	76,7 %	46,6 %	-30,1
Irlande	76,1 %	54,7 %	-21,4
Danemark	75,1 %	45,5 %	-29,6
Belgique	73 %	44,5 %	-28,5
Pologne	71,7 %	34 %	-37,7

Source : Paxter & Eurostat

Sur les 17 pays européens couverts par l'étude PAXTER (Allemagne ; Autriche ; Belgique ; Danemark ; Espagne ; Finlande ; France ; Irlande ; Italie ; Norvège ; Pays-Bas ; Pologne ; Portugal ; Roumanie ; Royaume-Uni ; Suède ; Suisse), l'Espagne occupe le 1er rang pour l'accès des jeunes à l'ES et le 11e rang pour la part des 25-34 ans diplômés de l'ES.

Inadéquation entre les compétences des diplômés et les besoins du marché du travail espagnol

Les diplômés se concentrent majoritairement dans des domaines qui ne sont pas les plus pourvoyeurs d'emploi en Espagne. Les trois filières les plus attractives (commerce-administration-droit ; enseignement ; santé et soin) représentaient 53 % des diplômés en 2019, alors même que les secteurs qui connaissent des pénuries de main-d'œuvre (information et technologies de la communication ; mathématiques et statistiques ; fabrication et transformation) ne représentaient que 5,2 % de ce flux.

Dans ces conditions, nombre de diplômés peinent à trouver un emploi, surtout à hauteur de leur niveau de qualification :

- en 2019, le taux d'emploi des diplômés récents de l'Espagne (77,2 %) était inférieur au taux moyen de l'UE-27 (85 %) ;
- **27,2 % des diplômés de 2014 étaient sans emploi en 2018 ;**
- en 2018, **30,6 % des diplômés occupaient un emploi qui ne requérait pas de qualification de niveau supérieur.**